



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2026-006
7-1

Nombre de Membres
en exercice : 11
présents : 11
votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le mardi trois mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roger GABORIEAU.

PRÉSENTS : M. Roger GABORIEAU, Mmes Laura BABU, Jeanine FOURNIER, Martine GRATTON, Sophie IDIER, Annie JOYAU, Dominique PASQUIER, Marie RABILLER, Alexandra SIRET et MM. Dominique LOISY, Dominique PERRAUDEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : -

ASSISTENT : M. Philippe BOUDEAU (Directeur), Dominique CHUPIN (Médecin Coordonnateur).

OBJET : Affectation du résultat 2025 (CCAS – M.57)

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de se prononcer sur l'affectation de résultats de l'année 2025.

- Considérant que le résultat de clôture 2025 de la section de fonctionnement présente un excédent de
+ 19 248,60 €
- Considérant que le résultat de clôture 2025 de la section d'investissement présente un excédent de
+ 11 165,48 €.
- Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'année 2025 au compte 1068 du budget primitif 2026.

L'excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 du Budget Primitif 2026 est de **+ 19 248,60 €** et l'excédent d'investissement à reporter au compte 001 est de **+ 11 165,48 €**.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le report des résultats de l'année 2025 comme suit :

- L'excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 du Budget Primitif 2026 est de **+ 19 248,60 €**
- et l'excédent d'investissement à reporter au compte 001 du Budget Primitif 2026 est de **+ 11 165,48 €**.

Le Président,
Roger GABORIEAU


Roger Gaborieau
Président du CCAS Lucs sur
Boulogne
17 mars 2026